

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- - -

Séance du 1^{er} avril 2010

Le Président rappelle les décisions prises lors de la séance précédente, puis expose les sujets à l'ordre du jour.

Le conseil municipal statue sur le compte de gestion, dressé par le trésorier pour l'exercice 2009 qui ne présente aucune observation.

Le compte administratif 2009, établi par le maire, se résume ainsi :

BUDGET GENERAL	Résultats reportés 2008	Opération de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009	Restes à réaliser	TOTAL
INVESTISSEMENT					
Recettes (RI)		585 185,45		12 555,00	
Dépenses (DI)	129 136,90	521 827,82		191 684,00	
Résultat	-129 136,90	63 357,63	-65 779,27	-179 129,00	-244 908,27
FONCTIONNEMENT					
Recettes (RF)	11 977,34	773 814,62			
Dépenses (DF)		635 372,45			
Résultat	11 977,34	138 442,17	150 419,51	0,00	150 419,51
RESULTATS DEFINITIFS 2009		201 799,80	84 640,24	-179 129,00	-94 488,76

BUDGET EAU	Résultats reportés 2008	Opération de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009	Restes à réaliser	TOTAL
INVESTISSEMENT					
Recettes (RI)	14 749.46	25 048.85			
Dépenses (DI)		9 860.60			
Résultat	14 749.46	15 188.25	29 937.71	0.00	29 937.71
FONCTIONNEMENT					
Recettes (RF)	10 211.47	30 270.43			
Dépenses (DF)		23 001.60			
Résultat	10 211.47	7 268.83	17 480.30	0.00	17 480.30
RESULTATS DEFINITIFS 2009		22 457.08	47 418.01	0.00	47 418.01

BUDGET ASSAINISSEMENT	Résultats reportés 2008	Opération de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009	Restes à réaliser	TOTAL
INVESTISSEMENT					
Recettes (RI)	71 206.31	37 248.74			
Dépenses (DI)		38 937.96			
Résultat	71 206.31	-1 689.22	69 517.09	0.00	69 517.09
FONCTIONNEMENT					
Recettes (RF)	6 297.74	61 479.28			
Dépenses (DF)		61 013.46			
Résultat	6 297.74	465.82	6 763.56	0.00	6 763.56
RESULTATS DEFINITIFS 2009		-1 223.40	76 280.65	0.00	76 280.65

BUDGET LOTISSEMENT	Résultats reportés 2008	Opération de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009	Restes à réaliser	TOTAL
INVESTISSEMENT					
Recettes (RI)		85 000.00			
Dépenses (DI)					
Résultat	0.00	85 000.00	85 000.00	0.00	85 000.00
FONCTIONNEMENT					
Recettes (RF)					
Dépenses (DF)		76 728.71			
Résultat	0.00	-76 728.71	-76 728.71	0.00	-76 728.71
RESULTATS DEFINITIFS 2009		8 271.29	8 271.29	0.00	8 271.29

Le conseil municipal propose d'affecter le résultat du budget général au BP 2010 comme suit :

- 150 419,51 € en recettes d'investissement (1068)
- - 65 779,27 € en dépenses d'investissement (D001)
- 0 € en recettes de fonctionnement (R002)

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes pour la réalisation du budget 2010, soit 5,70 % pour la Taxe d'habitation, 15,70 € pour le Foncier bâti et 22,60 % pour le Foncier non bâti. En revanche, il décide d'augmenter la taxe communale d'assainissement de 0,20 centimes d'Euros, ce qui portera la taxe à 1,00 € le m³ à compter de la facturation d'automne 2010.

Le montant accordé au titre des subventions à verser à différents organismes pour l'année 2010 s'élève à 32 000 €.

Le conseil municipal décide de subventionner chaque administré qui achètera à la CCAV un bac marron pour la collecte des déchets verts à hauteur de 10 € par bac.

Suite à une demande de temps partiel, le conseil municipal décide de recruter une personne contractuelle de moins de 26 ans, dans le cadre d'un emploi Passerelle, pour apporter son appui au secrétariat.

L'aménagement de la rue Pierre Curie est envisagé notamment la réfection de trottoirs et de passages surbaissés afin de sécuriser et mettre aux normes d'accessibilité les traversées piétonnes aux handicapés. A ce titre, le conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Département au titre de la répartition des amendes de police.

Il approuve également les travaux d'assainissement des rues de Gaulle et Leclerc ainsi que la réalisation d'un fossé (aux 4 Sapins), la création d'un caniveau (AFPA) etc... et sollicite à ce titre, l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Conseil Général.

Le conseil municipal décide de mettre en vente les 5 parcelles du lotissement "La Combe" au prix de 52 € le m² conformément à la délibération du 24-9-2009.

Suite au marché passé avec l'entreprise LOCATELLI pour les travaux de viabilisation du lotissement, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 en plus value de 11 638,50 € HT correspondant à des travaux de terrassement (talutage, sur largeur de fouilles et évacuation des terres).

Le conseil municipal décide de procéder à la réalisation d'un emprunt de 110 000 € sur 20 ans (Budget assainissement) pour la réalisation des travaux d'assainissement prévus entre autres rues Leclerc et de Gaulle.

Après un examen détaillé par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, le conseil municipal adopte le budget primitif principal ainsi que celui des services annexes, soit :

Budget général

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	775 588.00	385 580.00	1 161 168.00
Recettes	775 588.00	385 580.00	1 161 168.00

Budget eau

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	37 329.00	43 559.00	80 888.00
Recettes	37 329.00	43 559.00	80 888.00

Budget assainissement

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	99 764.00	229 047.00	328 811.00
Recettes	99 764.00	229 047.00	328 811.00

Budget lotissement

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	249 205.00	200 000.00	449 205.00
Recettes	330 000.00	200 000.00	530 000.00

Les dépenses d'investissement retenues dans le budget général, sont essentiellement constituées par :

- l'acquisition de terrains (143 000 €)
- le remboursement des emprunts (62 000 €)
- la réfection du chauffage et du plafond du Centre de gaulle (48 000 €)
- le chauffage du gymnase (32 000 €)
- la réfection de la rue Pierre Curie (29 000 €)
- l'achat de 2 véhicules neufs (27 500 €)
- l'étude pour l'aménagement de diverses rues du village (16 000 €)
- l'agrandissement du cimetière (11 000 €)
- l'illumination de l'Eglise et de la mairie (10 000 €)
- l'éclairage SAFC (7 500 €)
- l'étude de faisabilité toiture photovoltaïque primaire (7 584 €)
- la réfection d'un caniveau rue Morin (6 000 €)
- la réfection du chemin des 4 Sapins (3 500 €)
- la réfection du grillage du plateau sportif (2 200 €)
- l'achat de matériel atelier divers (5 000 €)
- l'achat de signalétique (2 000 €)
- d'autres dépenses en faveur des écoles, matériels de bureau (équipement et matériel divers...)...

Les recettes d'investissement sont constituées par l'excédent prévisionnel au budget de fonctionnement 2010 (59 811 €) ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisé au budget 2009 (150 419 €), la vente d'un terrain (90 000 €), le remboursement de la TVA de 2009 (19 900 €) et l'emprunt d'un montant 33 000 €. La taxe locale d'équipement devrait nous rapporter 15 000 €, le département devrait nous accorder des subventions au titre de l'aide à la voirie et des amendes de police à hauteur de 4 500 €. D'autres subventions d'investissement de l'Agence de l'eau et du Conseil général sont en cours de demande.

Pour conclure, le Maire informe le Conseil Municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.